56 Elizabeth II
A.D. 2007
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

1st Session, 39th Parliament

1re session, 39e législature

N° 72

Tuesday, February 20, 2007

Le mardi 20 février 2007

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Cools	Gill	Massicotte	Ringuette
Angus	Corbin	Goldstein	McCoy	Robichaud
Atkins	Cowan	Harb	Merchant	Rompkey
Austin	Dallaire	Hays	Milne	Segal
Bacon	Dawson	Hervieux-Payette	Mitchell	Smith
Banks	De Bané	Hubley	Moore	Spivak
Biron	Di Nino	Jaffer	Munson	Stollery
Bryden	Downe	Johnson	Murray	Stratton
Campbell	Dyck	Joyal	Nancy Ruth	Tardif
Carstairs	Eggleton	Kenny	Oliver	Tkachuk
Champagne	Eyton	Keon	Pépin	Trenholme Counsell
Chaput	Fortier	Kinsella	Phalen	Watt
Cochrane	Fox	LeBreton	Poulin (Charette)	Zimmer
Comeau	Fraser	Losier-Cool	Prud'homme	

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Corbin	Goldstein	Massicotte	Ringuette
Angus	*Cordy	*Grafstein	McCoy	*Rivest
Atkins	Cowan	*Gustafson	*Mercer	Robichaud
Austin	Dallaire	Harb	Merchant	Rompkey
Bacon	Dawson	Hays	Milne	Segal
Banks	De Bané	Hervieux-Payette	Mitchell	Smith
Biron	Di Nino	Hubley	Moore	Spivak
Bryden	Downe	Jaffer	Munson	Stollery
*Callbeck	Dyck	Johnson	Murray	Stratton
Campbell	Eggleton	Joyal	Nancy Ruth	Tardif
Carstairs	Eyton	Kenny	Oliver	Tkachuk
Champagne	*Fairbairn	Keon	Pépin	Trenholme Counsell
Chaput	Fortier	Kinsella	*Peterson	Watt
Cochrane	Fox	LeBreton	Phalen	Zimmer
Comeau	Fraser	Losier-Cool	Poulin (Charette)	
Cools	Gill	*Mahovlich	Prud'homme	

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

PRAYERS

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Johnson, Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans, tabled its sixth report (interim) entitled: *The Management of Atlantic Fish Stocks: Beyond the 200-Mile Limit.*—Sessional Paper No. 1/39-677S.

The Honourable Senator Johnson moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Andreychuk, Chair of the Standing Senate Committee on Human Rights, tabled its seventh report entitled: *Employment Equity in the Federal Public Service — Not There Yet.*—Sessional Paper No. 1/39-678S.

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Angus, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator LeBreton, P.C., seconded by the Honourable Senator Comeau, for the second reading of Bill S-4, An Act to amend the Constitution Act, 1867 (Senate tenure).

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES

Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Johnson, vice-présidente du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, dépose le sixième rapport (intérimaire) de ce Comité intitulé *La gestion des stocks de poissons de l'Atlantique : au-delà de la limite de 200 milles.* —Document parlementaire n° 1/39-677S.

L'honorable sénateur Johnson propose, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Andreychuk, présidente du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, dépose le septième rapport de ce Comité intitulé *L'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale : Nous n'y sommes pas encore.*—Document parlementaire n° 1/39-678S.

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Angus, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur LeBreton, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Comeau, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (durée du mandat des sénateurs).

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

Second reading of Bill C-9, An Act to amend the Criminal Code (conditional sentence of imprisonment).

The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Eyton, that the bill be read the second time.

After debate,
The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Watt, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 5 was called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Austin, P.C., seconded by the Honourable Senator Carstairs, P.C., for the second reading of Bill S-215, An Act to amend the Income Tax Act in order to provide tax relief.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Austin, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Carstairs, P.C., that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 5 and 6 were called and postponed until the next sitting.

L'article n° 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

Deuxième lecture du projet de loi C-9, Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis).

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Eyton, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Watt, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n° 5 est appelé et différé à la prochaine séance.

MOTIONS

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Les articles n^os^ 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n^os^ 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Austin, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-215, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder des allégements fiscaux.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Austin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^os^ 5 et 6 sont appelés et différés à la prochaine séance.

The Order was called to resume debate on the motion of the Honourable Senator Harb, seconded by the Honourable Senator Keon, for the second reading of Bill S-221, An Act to establish and maintain a national registry of medical devices.

SPEAKER'S RULING

On January 30, when the Senate resumed consideration of second reading of Bill S-221, an Act to establish and maintain a national registry of medical devices, Senator Comeau raised a point of order. He questioned whether it was appropriate that the bill originate in the Senate. Bill S-221 provides that the Minister of Health shall designate a Registrar of Medical Devices, and that this person shall maintain a registry. Senator Comeau contended that the bill would require that additional expenses be incurred, and that it must therefore involve an appropriation of public funds. What follows from such a finding, he argued, is that Bill S-221 then requires a royal recommendation and must originate in the other place.

Senator Comeau pointed out that, under clause 4 of the bill, the registry would be distinct from the department's regular activities and require a separate operating budget. He then drew the senators' attention to the 23rd edition of *Erskine May*, at page 886, which reads:

> When a bill contains a provision extending the purposes of expenditure already authorized by statute (for example, by adding to the functions of an existing government agency or publicly funded body, extending the classes of persons entitled to a statutory grant or allowance, or extending the range of circumstances in which such grants or allowances are payable), that provision will normally require authorization by Money resolution.

On the basis of the reasoning found in *Erskine May*, Senator Comeau concluded that receiving Bill S-221 in the Senate would offend sections 53 and 54 of the *Constitution Act, 1867* and rule 81 of the Senate.

Sections 53 and 54 of the *Constitution Act, 1867*, provide:

> 53. Bills for appropriating any Part of the Public Revenue, or for imposing any Tax or Impost, shall originate in the House of Commons.
>
> 54. It shall not be lawful for the House of Commons to adopt or pass any Vote, Resolution, Address, or Bill for the Appropriation of any Part of the Public Revenue, or of any Tax or Impost, to any Purpose that has not been first recommended to that House by Message of the Governor General in the Session in which such Vote, Resolution, Address, or Bill is proposed.

Senate rule 81 stipulates:

> The Senate shall not proceed upon a bill appropriating public money that has not within the knowledge of the Senate been recommended by the Queen's representative.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Harb, appuyée par l'honorable sénateur Keon, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-221, Loi prévoyant l'établissement et la tenue d'un registre national des instruments médicaux.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le 30 janvier dernier, lorsque le Sénat a repris le débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-221, Loi prévoyant l'établissement et la tenue d'un registre national des instruments médicaux, le sénateur Comeau a invoqué le Règlement, demandant s'il convenait que ce projet de loi provienne du Sénat. Aux termes du projet de loi S-221, le ministre de la Santé désigne un directeur du Registre des instruments médicaux, lequel doit tenir un registre. Le sénateur Comeau a soutenu que ce projet de loi exigerait des dépenses supplémentaires et que cela sous-entendait donc l'affectation de fonds publics. Par conséquent, a-t-il dit, le projet de loi S-221 nécessite une recommandation royale et doit provenir de l'autre endroit.

Le sénateur Comeau a souligné qu'aux termes de l'article 4 du projet de loi, le registre qui sera créé sera distinct des activités du programme du ministère et qu'il requerra un budget d'exploitation distinct. Il a ensuite attiré l'attention des sénateurs sur ce qu'on peut lire à la page 886 de la 23e édition du Erskine May :

> Lorsqu'un projet de loi comporte une disposition qui élargit l'objectif de dépenses déjà autorisées par la loi, par exemple en multipliant les fonctions d'un organisme public existant ou d'un organisme financé par le gouvernement, en accroissant les catégories de personnes qui ont légalement droit à une subvention ou à une indemnité, ou en étendant l'éventail des circonstances où de telles subventions ou indemnités sont payables, cette disposition exige habituellement une autorisation par l'intermédiaire d'une résolution de finances.

Se basant sur le raisonnement fait dans Erskine May, le sénateur Comeau a conclu que le fait de juger recevable le projet de loi S-221 au Sénat contreviendrait aux articles 53 et 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867* ainsi qu'à l'article 81 du *Règlement du Sénat*.

Les articles 53 et 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867* se lisent comme suit :

> 53. Tout bill ayant pour but l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts, devra originer dans la Chambre des Communes.
>
> 54. Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

Voici ce que prévoit l'article 81 du *Règlement du Sénat* :

> Le Sénat ne doit pas procéder à l'étude d'un projet de loi comportant l'affectation de fonds publics, sauf si, à la connaissance du Sénat, le représentant de la Reine a recommandé cette affectation.

Three other senators offered their contributions to this debate. Senator Carstairs expressed the view that, "It is not the purpose of this bill to spend money, therefore, it is not, by definition, a money bill." Support for Senator Carstairs' opinion came from Senator Fraser. She noted that almost all legislation may have monetary implications, without its main purpose being to spend money. In her comments, Senator Fraser suggested that a bill that does not set out to change the budgetary situation or budgetary policy of the government and that does not affect taxes is not a money bill, even if its ancillary effect is the spending of some money.

The sponsor of the bill, Senator Harb, began by expressing his agreement with the comments of Senators Carstairs and Fraser, and went on to deal specifically with the notion of Bill S-221 as a money bill. He pointed out that regulations under the bill could conceivably impose a fee on those who use the registry; this could result in the initiative being revenue neutral, or even generating revenues for the Crown. Significantly, Senator Harb also pointed out that the Auditor General's report acknowledged the existence of an inspection strategy at Health Canada, although it recommended the elaboration of this strategy.

I would like to express my appreciation to those honourable senators who offered their contributions to the discussion on this point of order. I have had an opportunity to consult the authorities and am prepared to make my ruling.

The issue with respect to the introduction of Bill S-221 in the Senate is whether the provisions of this bill appropriate "any part of the public revenue or impose any tax or impost", as set out in section 53 of the *Constitution Act, 1867*. It is very difficult to ascertain, without extensive evidence and based purely on the provisions of a bill, what the financial implications of its enactment might be. Moreover, as Speaker, I am obliged to avoid ruling on questions of law. As Speaker Molgat noted in his ruling of April 2, 1998, in the case of Bill S-13, the *Tobacco Industry Responsibility Act*,

> The . . . question . . . has to do with whether or not the levy scheme established through this bill constitutes a tax. In answering this question, I am constrained by the rule that the Speaker does not rule on questions of law. Citation 168(5) of *Beauchesne* states that "The Speaker will not give a decision upon a constitutional question nor decide a question of law, though the same may be raised on a point of order or a question of privilege."
>
> What is in my authority, however, is the examination of the bill in order to assess what it declares itself to be.

I was persuaded by the logic of Speaker Molgat's remarks and examined Bill S-221 to see what, on the face of it, the bill "declares itself to be". In considering this question I was guided by Speaker Molgat's decision in Bill S-12, the *First Nations Government Act*, rendered on February 4, 1997 and directly on point with the current case:

Trois autres sénateurs sont intervenus dans ce débat. Le sénateur Carstairs a fait la déclaration suivante : « Le projet de loi ne vise pas à faire dépenser de l'argent. Par définition, il ne s'agit donc pas d'un projet de loi de finances. » C'était également l'avis du sénateur Fraser, qui a précisé que presque toutes les mesures législatives peuvent avoir des conséquences sur le plan financier sans que leur but premier soit de faire dépenser de l'argent. Dans son intervention, le sénateur Fraser a indiqué qu'un projet de loi qui ne vise pas à modifier la situation ni la politique budgétaires du gouvernement et qui ne modifie pas les impôts n'est pas un projet de loi de finances, même si, accessoirement, il suppose certaines dépenses.

Prenant la parole, le sénateur Harb, parrain du projet de loi, s'est dit d'entrée de jeu d'accord avec les propos des sénateurs Carstairs et Fraser. Il a ensuite parlé de la perception du projet de loi S-221 comme d'un projet de loi de finances, soulignant qu'en vertu des règlements d'application de ce projet de loi, des droits pourraient vraisemblablement être imposés à ceux qui utilisent le registre. Il se pourrait qu'il n'y ait aucune incidence sur les revenus, tout comme il se pourrait que le registre rapporte des revenus à l'État. Fait intéressant, le sénateur Harb a ajouté que la vérificatrice générale avait clairement reconnu, dans son rapport, l'existence d'une stratégie d'inspection à Santé Canada et la nécessité de parfaire cette stratégie.

Je voudrais remercier tous les honorables sénateurs qui ont pris part au débat sur ce rappel au Règlement. J'ai eu l'occasion, depuis, de consulter les autorités en matière de procédure et je suis prêt à rendre ma décision.

En ce qui concerne la présentation du projet de loi S-221 au Sénat, il s'agit de déterminer si les dispositions de ce projet de loi ont pour but « l'appropriation d'une portion quelconque du revenu public, ou la création de taxes ou d'impôts », comme le prévoit l'article 53 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Il est très difficile de savoir, sans preuve abondante et en se fondant uniquement sur les dispositions d'un projet de loi, quelles en seront les répercussions financières. De plus, en ma qualité de Président, je ne peux me prononcer sur des questions d'ordre juridique. Comme le Président Molgat l'a souligné dans la décision qu'il a rendue le 2 avril 1998 relativement au projet de loi S-13, Loi sur la responsabilité de l'industrie du tabac :

> La [...] question [...] est de savoir si le prélèvement proposé dans le projet de loi constitue une taxe ou non. Dans l'examen de cette question, je suis contraint de m'en tenir à la règle voulant que le président ne se prononce pas sur une question juridique. Le commentaire 168(5) de Beauchesne est clair : « Le président ne décide d'aucune question d'ordre constitutionnel ou juridique, bien qu'il soit permis de soulever une question de ce genre par rappel au Règlement ou sous forme de question de privilège. »
>
> Mais je suis par contre autorisé à examiner le projet de loi pour déterminer s'il est bien ce qu'il prétend être.

J'ai trouvé le raisonnement du Président Molgat fort convaincant et j'ai examiné le projet de loi S-221 pour déterminer « s'il est bien ce qu'il prétend être ». Aux fins de mon examen, je me suis inspiré de la décision qui a été rendue par le Président Molgat le 4 février 1997 relativement au projet de loi S-12, *Loi prévoyant l'autonomie gouvernementale des premières nations du Canada*, et qui se rapporte directement à l'affaire dont nous sommes saisis aujourd'hui :

> I have carefully reviewed Bill S-12 . . . and I have been unable to find any provision that clearly appropriates money from the Consolidated Revenue Fund. Moreover, while Senator Stanbury indicated that clauses 16 to 27 might possibly involve an expenditure by the government, it is not certain whether these anticipated operations would be funded by a new appropriation which would require a royal recommendation or by existing allocations established through previous legislation. Nor is there any language in the bill that effectively imposes any perceived appropriation. Yet these are the conditions to be satisfied when considering whether a royal recommendation should be attached to the bill.
>
> [...]
>
> Without sufficient evidence that Bill S-12 as drafted provides for an appropriation or creates a new charge, I have no authority to prevent debate on it.

With respect to the present situation, no part of Bill S-221 discusses an appropriation of the public revenue, or the levying of any tax or impost. What it does do is create a new registry, staffed by a registrar who is to be a person already employed by the department. Are there expenditures involved with this process? Almost certainly. Whether these expenditures are new, however, is less certain. Under the *Department of Health Act*, the "powers, duties, and functions of the Minister", already include "the establishment and control of safety standards and safety information requirements for consumer products"; this function appears to cover the same type of activity contemplated by Bill S-221. In addition, as I mentioned earlier, the Auditor General's report confirmed the existence of an inspection strategy, which obviously has had funds granted to it. This current initiative may well be construed as an elaboration of the existing system.

Certainly it can be argued that the fact that this is an originating bill — as opposed to an amending bill — might increase the possibility of new spending, but I do not believe that such is necessarily the case. Rather, it is equally plausible that the bill will require that an existing function be carried out in a new way. Consequently, it is not certain that this bill adds to the functions of an existing government agency, as set out in the *Erskine May* test.

Senator Harb offered the possibility that this bill, through its authorization of regulations, might impose fees that could effectively raise enough funds to pay for the registry it creates. Admittedly, this talk of potential fees put forward by Senator Harb is speculative. Suggestions to the contrary on my part, however, would be equally speculative. It is not my place as Speaker to conjecture, but rather to do my utmost to maintain the role of the Senate, so long as it involves no trespass on the privileges of the other place or on the financial initiative of the Crown. Once again, I find compelling the comments of Speaker Molgat when ruling on Bill S-13:

> Let me begin with this general proposition. It is my view that matters are presumed to be in order, except where the contrary is clearly established to be the case. This presumption suggests to me that the best policy for a Speaker is to interpret the rules in favour of debate by senators, except where the matter to be debated is clearly out of order.

> Dans le cas du projet de loi S-12, [...] je n'y trouve aucun article qui porte clairement affectation de crédits du Trésor. En outre, bien que le sénateur Stanbury soutienne que les articles 16 à 27 risquent peut-être d'obliger le gouvernement à engager des dépenses, on ne sait trop si les opérations envisagées seraient financées par une nouvelle affectation nécessitant une recommandation royale ou par des affectations déjà prévues par d'autres lois. Il n'y a pas non plus dans le projet de loi de dispositions portant de loin ou de près affectation de crédits. Or, ce sont là les conditions à respecter lorsqu'on détermine si un projet de loi doit être accompagné d'une recommandation royale.
>
> [...]
>
> En l'absence d'indication suffisante que, dans sa forme actuelle, le S-12 porte affectation de crédits ou crée une nouvelle obligation financière, je n'ai pas le pouvoir d'empêcher qu'il soit débattu.

Dans le cas présent, aucune disposition du projet de loi S-221 ne prévoit l'affectation de fonds publics ou le prélèvement d'une taxe ou d'un impôt. Par contre, ce projet de loi crée un nouveau registre devant être doté par une personne déjà à l'emploi du ministère. Ce processus suppose-t-il des dépenses? Presque assurément. Ces dépenses sont-elles nouvelles? Impossible de l'affirmer avec certitude. Dans la *Loi sur le ministère de la Santé*, sous la rubrique « Pouvoirs et fonctions du ministre », on peut lire que les attributions du ministre comprennent notamment « l'établissement et le contrôle des normes de sécurité des produits de consommation ». Cette fonction semble viser le même type d'activités que celles prévues par le projet de loi S-221. De plus, comme je l'ai mentionné précédemment, le rapport de la vérificatrice générale a confirmé l'existence d'une stratégie d'inspection qui avait sûrement dû faire l'objet de fonds. L'initiative que nous examinons aujourd'hui pourrait bien être interprétée comme se rapportant au système en vigueur.

On peut certes soutenir que le fait qu'il s'agit d'un projet de loi qui crée une entité — par opposition à un projet de loi modificatif - peut augmenter les possibilités de nouvelles dépenses, mais je ne crois pas que ce soit nécessairement le cas. Il est tout aussi possible que ce projet de loi demande qu'une fonction existante soit exécutée autrement. Par conséquent, on ne peut affirmer avec certitude que ce projet de loi multiplie les fonctions d'un organisme gouvernemental existant, critère évoqué dans Erskine May.

Le sénateur Harb a mentionné qu'il se pourrait que ce projet de loi, du fait qu'il autorise des règlements, impose des droits qui pourraient effectivement rapporter suffisamment pour payer le registre qu'il crée. Bien sûr, la question des droits dont parle le sénateur Harb est hypothétique. Et que j'abonde dans le sens contraire serait tout aussi hypothétique. En tant que Président, ce n'est pas ma responsabilité de formuler des hypothèses, mais de faire de mon mieux pour préserver le rôle du Sénat, tant que cela n'empiète pas sur les privilèges de l'autre endroit ou la prérogative financière de la Couronne. Encore une fois, je trouve très convaincantes les observations faites par le Président Molgat dans sa décision au sujet du projet de loi S-13 :

> J'aimerais d'abord poser une hypothèse générale. Je suis d'avis qu'il faut présumer, jusqu'à preuve du contraire, que les choses sont conformes ou régulières. Cette supposition m'indique que la meilleure règle à suivre pour le Président est d'interpréter le règlement de manière à permettre le débat au Sénat, sauf s'il est manifeste que la question à débattre est inadmissible.

I am similarly persuaded by the common sense argument that it could certainly not be intended that every bill that has any monetary implications whatsoever must be introduced first in the other place. Such an interpretation would greatly impede the power of the Senate to initiate legislation. For this reason, and those I have previously stated, I find that Bill S-221 is properly before the Senate and that debate on second reading may proceed.

Le bon sens me porte également à croire que l'on ne souhaite certainement pas que tout projet de loi ayant des répercussions financières de quelque sorte doive être nécessairement présenté dans l'autre endroit. Une telle interprétation entraverait sérieusement le pouvoir du Sénat de proposer des mesures législatives. Pour cette raison et pour les raisons que j'ai mentionnées précédemment, je déclare que le projet de loi S-221 dont le Sénat est actuellement saisi est recevable et que le débat à l'étape de la deuxième lecture peut se poursuivre.

The Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Segal, that the debate on the motion of the Honourable Senator Harb, seconded by the Honourable Senator Keon, for the second reading of Bill S-221, be adjourned until the next sitting.

L'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Segal, que le débat sur la motion de l'honorable sénateur Harb, appuyée par l'honorable sénateur Keon, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-221, soit ajourné à la prochaine séance.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 8 and 9 were called and postponed until the next sitting.

Les articles n^{os} 8 et 9 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Commons Public Bills

Projets de loi d'intérêt public des Communes

Second reading of Bill C-288, An Act to ensure Canada meets its global climate change obligations under the Kyoto Protocol.

Deuxième lecture du projet de loi C-288, Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto.

The Honourable Senator Mitchell moved, seconded by the Honourable Senator Trenholme Counsell, that the bill be read the second time.

L'honorable sénateur Mitchell propose, appuyé par l'honorable sénateur Trenholme Counsell, que le projet de loi soit lu la deuxième fois.

After debate,
The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

Après débat,
L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reports of Committees

Rapports de comités

Consideration of the seventh report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade entitled: *Overcoming 40 Years of Failure: A New Road Map for Sub-Saharan Africa*, tabled in the Senate on February 15, 2007.

Étude du septième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, intitulé *Surmonter 40 ans d'échec : Nouvelle feuille de route pour l'Afrique subsaharienne*, déposé au Sénat le 15 février 2007.

The Honourable Senator Segal moved, seconded by the Honourable Senator Keon:

L'honorable sénateur Segal propose, appuyé par l'honorable sénateur Keon,

That the seventh report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade entitled *Overcoming 40 Years Of Failure: A New Road Map For Sub-Saharan Africa*, tabled in the Senate on February 15, 2007, be adopted and that, pursuant to rule 131(2), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Minister of Foreign Affairs, the Minister of International Trade, the Minister of International Cooperation and the Minister of National Defence being identified as Ministers responsible for responding to the report.

Que le septième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international intitulé *Surmonter 40 ans d'échec : Nouvelle feuille de route pour l'Afrique subsaharienne*, déposé au Sénat le 15 février 2007, soit adopté et que, en application de l'article 131(2) du Règlement, le Sénat demande au gouvernement d'y fournir une réponse complète et détaillée, le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce international, la ministre de la Coopération internationale et le ministre de la Défense nationale étant désignés ministres chargés de répondre à ce rapport.

After debate,
The Honourable Senator Corbin moved, seconded by the Honourable Senator Pépin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

Après débat,
L'honorable sénateur Corbin propose, appuyé par l'honorable sénateur Pépin, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 2 to 8 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the consideration of the third report (interim) of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, entitled: *Agriculture and Agri-Food Policy in Canada: Putting Farmers First!*, tabled in the Senate on June 21, 2006.

After debate,
Further debate on the consideration of the report was adjourned until the next sitting in the name of the Honourable Senator Fraser.

Other

Orders No. 14, 17, 25 (inquiries), 140, 81, 119 (motions), 20, 15, 3, 6, 19, 11 (inquiries), 5 (motion), 18, 23, 9 (inquiries) and 92 (motion) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Tardif calling the attention of the Senate to questions concerning post-secondary education in Canada.

After debate,
The Honourable Senator Banks, for the Honourable Senator Callbeck, moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C., that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Callbeck calling the attention of the Senate to the importance of Canadian immigration policy to the economic, social and cultural development of Canada's regions.

After debate,
The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Andreychuk, seconded by the Honourable Senator Tkachuk:

That the Senate refer to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament the issue of developing a systematic process for the application of the *Charter of Rights and Freedoms* as it applies to the Senate of Canada.

After debate,
The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Les articles n^{os} 2 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur l'étude du troisième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, intitulé *La politique agricole et agroalimentaire au Canada : Les agriculteurs d'abord!*, déposé au Sénat le 21 juin 2006.

Après débat,
La suite du débat sur l'étude du rapport est ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Fraser.

Autres

L'article n^{o} 14, 17, 25 (interpellations), 140, 81, 119 (motions), 20, 15, 3, 6, 19, 11 (interpellations), 5 (motion), 18, 23, 9 (interpellations) et 92 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Tardif, attirant l'attention du Sénat sur des questions concernant l'éducation postsecondaire au Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Banks, au nom de l'honorable sénateur Callbeck, propose, appuyé par l'honorable sénateur Joyal, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Callbeck, attirant l'attention du Sénat sur l'importance de la politique d'immigration canadienne pour le développement économique, social et culturel des régions du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Fraser, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Andreychuk, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk,

Que le Sénat renvoie au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement la question de l'élaboration d'un processus systématique pour l'application de la *Charte des droits et libertés* au Sénat du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Tkachuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

INQUIRIES

The Honourable Senator Fraser called the attention of the Senate to the Government response to the second report of the Standing Senate Committee on Transport and Communications entitled: *Final Report on the Canadian News Media.*

After debate,
The Honourable Senator Banks moved, seconded by the Honourable Senator Corbin, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That, notwithstanding the Order of the Senate adopted on Thursday, December 7, 2006, the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, which was authorized to examine and report on the benefits and results that have been achieved through the Court Challenges Program, be empowered to extend the date of presenting its final report from February 28, 2007 to June 30, 2007.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Trenholme Counsell moved, seconded by the Honourable Senator Munson:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine the state of early learning and child care in Canada in view of the OECD report *Starting Strong II*, released on September 21-22, 2006 and rating Canada last among 14 countries on spending on early learning and child care programs, which stated "... national and provincial policy for the early education and care of young children in Canada is still in its initial stages. . . and coverage is low compared to other OECD countries;" and

That the Committee study and report on the OECD challenge that ". . . significant energies and funding will need to be invested in the field to create a universal system in tune with the needs of a full employment economy, with gender equity and with new understandings of how young children develop and learn."

After debate,
The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Oliver, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Fraser attire l'attention du Sénat à la réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des transports et des communications intitulé *Rapport final sur les médias d'information canadiens.*

Après débat,
L'honorable sénateur Banks propose, appuyé par l'honorable sénateur Corbin, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton,

Que par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le jeudi 7 décembre 2006, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, autorisé à examiner, pour en faire rapport, les avantages et les résultats qui ont été obtenus grâce au Programme de contestation judiciaire, soit habilité à reporter la date de présentation de son rapport final du 28 février 2007 au 30 juin 2007.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Trenholme Counsell propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à examiner la situation de l'éducation et de la garde des jeunes enfants au Canada à la lumière du rapport *Starting Strong II* publié par l'OCDE les 21 et 22 septembre 2006 qui classe le Canada au dernier rang de 14 pays pour ce qui est des fonds consacrés aux programmes d'éducation et de garde des jeunes enfants et qui dit notamment que « les politiques nationales et provinciales d'éducation et de garde des jeunes enfants au Canada en sont encore aux premières étapes [...] la couverture est faible si on la compare à celle d'autres pays de l'OCDE »;

Que le Comité étudie, pour en faire rapport, l'énoncé de l'OCDE selon lequel « il faudra investir des efforts et des fonds importants dans ce secteur pour créer un système universel correspondant aux besoins d'une économie de plein emploi, respectant l'égalité entre les sexes et proposant une nouvelle compréhension de la façon dont les jeunes enfants se développent et apprennent ».

Après débat,
L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

List of Commissions issued for the year 2006, pursuant to the *Public Officers Act*, R.S.C. 1985, c. P-31, s. 4.—Sessional Paper No. 1/39-667.

Comprehensive report for 2006 of the Economic Development Agency of Canada for the Regions of Quebec Act, pursuant to the *Economic Development Agency of Canada for the regions of Quebec Act*, S.C. 2005, c. 26, ss.17(3) and (4).—Sessional Paper No. 1/39-668.

Copy of a directive to the Canada Post Corporation regarding the Publications Assistance Program (P.C. 2006-1531), pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 89(4).—Sessional Paper No. 1/39-669.

Copy of a directive to the Canada Post Corporation regarding rural mail delivery (P.C. 2006-1532), pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 89(4).—Sessional Paper No. 1/39-670.

Copy of estimate as a result of complying with the directive by Governor in Council regarding the Publications Assistance Program, pursuant to the *Canada Post Corporation Act*, R.S.C., 1985, c. C-10, s. 22(5).—Sessional Paper No. 1/39-671.

Copy of estimate as a result of complying with the directive by Governor in Council regarding Rural Mailbox Delivery, pursuant to the *Canada Post Corporation Act*, R.S.C., 1985, c. C-10, s. 22(5).—Sessional Paper No. 1/39-672.

Report on the administration and operation of the *Canada Health Act* for the fiscal year ended March 31, 2006, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. C-6, s. 23.—Sessional Paper No. 1/39-673.

Reports of the Patented Medicine Prices Review Board for the fiscal year ended March 31, 2006, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 1/39-674.

Report of operations under the *Export and Import Permits Act* for the year 2005, pursuant to the *Act*, R.S.C. 1985, c. E-19, s. 27. —Sessional Paper No. 1/39-675.

Report on the Annual Summary of Steel Import Permit Information for the year 2006, pursuant to the *Export and Import Permits Act*, R.S.C. 1985, c. 13 (3rd Supp.), s. 1.—Sessional Paper No. 1/39-676.

DECLARATIONS OF PRIVATE INTERESTS

Pursuant to subsection 14(2) of the *Conflict of Interest Code for Senators*, a declaration of private interest was made as follows:

—By written declaration, February 20, 2007, the Honourable Senator Mitchell (concerning questions he asked in the Chamber on November 22, 2006 and January 30, 2007).

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Liste des commissions émises durant l'année 2006, conformément à la *Loi sur les fonctionnaires publics*, L.R.C. 1985, ch. P-31, art. 4.—Doc. parl. nº 1/39-667.

Rapport global de 2006 de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, conformément à la *Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec*, L.C. 2005, ch. 26, par. 17(3) et (4).—Doc. parl. nº 1/39-668.

Copie d'une instruction à la Société canadienne des postes concernant le Programme d'aide aux publications (C.P. 2006-1531), conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 89(4).—Doc. parl. nº 1/39-669.

Copie d'une instruction à la Société canadienne des postes concernant la livraison du courrier rural (C.P. 2006-1532), conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 89(4).—Doc. parl. nº 1/39-670.

Copie de l'évaluation pouvant résulter de l'application de l'instruction du gouverneur en conseil concernant le Programme d'aide aux publications, conformément à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, L.R.C. 1985, ch. C-10, par. 22(5). —Doc. parl. nº 1/39-671.

Copie de l'évaluation pouvant résulter de l'application de l'instruction du gouverneur en conseil concernant la livraison du courrier dans les boîtes à lettres rurales, conformément à la *Loi sur la Société canadienne des postes*, L.R.C. 1985, ch. C-10, par. 22(5).—Doc. parl. nº 1/39-672.

Rapport sur l'application de la *Loi canadienne sur la santé* pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. C-6, art. 23.—Doc. parl. nº 1/39-673.

Rapports du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. nº 1/39-674.

Rapport sur les activités découlant de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* pour l'année 2005, conformément à la Loi, L.R.C. 1985, ch. E-19, art. 27.—Doc. parl. nº 1/39-675.

Rapport sur le sommaire annuel d'information des permis d'acier pour l'année 2006, conformément à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, L.R.C. 1985, ch. 13 (3e suppl.), art. 1.—Doc. parl. nº 1/39-676.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PERSONNELS

Conformément à l'article 14(2) du *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*, une déclaration d'intérêts personnels a été faite par le sénateur suivant :

—Par déclaration écrite, le 20 février 2007, l'honorable sénateur Mitchell (concernant des questions qu'il a posées en Chambre les 22 novembre 2006 et 30 janvier 2007).

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 5:50 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The names of the Honourable Senators Hubley, Adams and Campbell substituted for those of the Honourable Senators Cowan, Phalen and Cook (*February 15*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The name of the Honourable Senator Chaput substituted for that of the Honourable Senator Munson (*February 15*).

The name of the Honourable Senator Munson substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*February 19*).

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The name of the Honourable Senator St. Germain substituted for that of the Honourable Senator Tkachuk (*February 16*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The name of the Honourable Senator Oliver substituted for that of the Honourable Senator Tkachuk (*February 16*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The name of the Honourable Senator Tkachuk substituted for that of the Honourable Senator Carney (*February 16*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The name of the Honourable Senator Oliver substituted for that of the Honourable Senator Eyton (*February 16*).

The names of the Honourable Senators Johnson and Campbell substituted for those of the Honourable Senators Di Nino and Mahovlich (*February 20*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The name of the Honourable Senator Di Nino substituted for that of the Honourable Senator Oliver (*February 16*).

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 17 h 50 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

Les noms des honorables sénateurs Hubley, Adams et Campbell substitués à ceux des honorables sénateurs Cowan, Phalen et Cook (*15 février*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

Le nom de l'honorable sénateur Chaput substitué à celui de l'honorable sénateur Munson (*15 février*).

Le nom de l'honorable sénateur Munson substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*19 février*).

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le nom de l'honorable sénateur St. Germain substitué à celui de l'honorable sénateur Tkachuk (*16 février*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Le nom de l'honorable sénateur Oliver substitué à celui de l'honorable sénateur Tkachuk (*16 février*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le nom de l'honorable sénateur Tkachuk substitué à celui de l'honorable sénateur Carney (*16 février*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

Le nom de l'honorable sénateur Oliver substitué à celui de l'honorable sénateur Eyton (*16 février*).

Les noms des honorables sénateurs Johnson et Campbell substitués à ceux des honorables sénateurs Di Nino et Mahovlich (*20 février*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Le nom de l'honorable sénateur Di Nino substitué à celui de l'honorable sénateur Oliver (*16 février*).

Standing Senate Committee on Official Languages

The names of the Honourable Senators Carstairs and Chaput substituted for those of the Honourable Senators Chaput and Carstairs (*February 19*).

The name of the Honourable Senator Carstairs added to the membership (*February 19*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The name of the Honourable Senator Fox substituted for that of the Honourable Senator Adams (*February 20*).

Comité sénatorial permanent des langues officielles

Les noms des honorables sénateurs Carstairs et Chaput substitués à ceux des honorables sénateurs Chaput et Carstairs (*19 février*).

Le nom de l'honorable sénateur Carstairs ajouté à la liste des membres (*19 février*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Le nom de l'honorable sénateur Fox substitué à celui de l'honorable sénateur Adams (*20 février*).

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Port payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Published by the Senate
Available from:
PWGSC — Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat
Disponible auprès des:
TPSGC — Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca